



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

**N° Spécial**

**15 novembre 2021**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial PCI du 15 novembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	<b>Page</b>
PCI N° 2020-69	09.11.2021	Arrêté PCI n° 2021-69 du 9 novembre 2021 portant prolongation de la réquisition de l'école maternelle Jules Guesde sur la commune de Montrouge	3
ANNEXE		ANNEXE I : Désignation des locaux requis	5

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

**Arrêté PCI n° 2021-69 du 9 novembre 2021 portant prolongation de la réquisition de l'école maternelle Jules Guesde sur la commune de Montrouge**

**Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

**Vu** la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Considérant** l'instruction relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation pluriannuelle de l'offre pour la mise en œuvre du Logement d'abord en date du 26 mai 2021 ;

**Considérant** que l'hébergement des plus démunis est un enjeu primordial pour la solidarité nationale ;

**Considérant** que la crise sanitaire nécessite une mise à l'abri rapide des publics vulnérables ;  
**Considérant** l'appel à candidature de la Préfecture d'Ile-de-France pour l'ouverture de places hivernales ;

**Considérant** que l'école maternelle Jules Guesde, située 14 rue Jules Guesde 92120 Montrouge, paraît, par sa disposition et sa localisation, adaptée à l'accueil de familles orientées par le service intégré d'accueil et d'orientation des Hauts-de-Seine (SIAO 92) ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'en confier la gestion temporaire à l'association Aurore, sise 34, boulevard Sébastopol, 75004 Paris, sous couvert de l'Unité Départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (UD-DRIHL) des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du Préfet des Hauts-de-Seine,

**ARRETE**

**Article 1 :** La réquisition de l'école maternelle Jules Guesde, située 14 rue Jules Guesde 92120 Montrouge, est prolongée jusqu'au mardi 31 décembre 2021 inclus.

**Article 2 :** La commune de Montrouge sera indemnisée dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultants de l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre le Préfet des Hauts-de-Seine et l'association Aurore, qui assurera la gestion du site et l'accompagnement des personnes hébergées.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter du jour de sa notification.

**Article 5 :** Le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la Directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessible sur le site internet de la préfecture : [www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr).

Nanterre, le 9 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Vincent BERTON

## ANNEXE I

### Désignation des locaux requis

Commune : Montrouge (92120)

Rue : rue Jules Guesde

N° : 14

Description : École maternelle sis 14 rue Jules Guesde à Montrouge.

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>